



Fonctionnement Ecole de Tennis



PARTICIPATION

L'Ecole de Tennis est ouverte aux jeunes de 7 à 18 ans ayant réglé leur participation pour l'année en cours.

Le Mini tennis est ouvert aux enfants de 4 à 6 ans ayant réglé leur participation pour l'année en cours.

ENCADREMENT

L'école de Tennis est placée sous la responsabilité technique de notre moniteur Franck Hervy.

ORGANISATION

L'enseignement est dispensé soit sur les courts extérieurs, soit sur les courts couverts.

Les enfants sont répartis dans des groupes en fonction de leur niveau et de leur tranche d'âge.

EQUIPEMENT

Comme pour l'ensemble des adhérents de la PST Tennis, une tenue correcte est exigée, composée de chaussures de tennis obligatoires.

Prévoir également une boisson quel que soit le temps, une casquette ou un vêtement chaud suivant la saison.

Le chewing-gum est formellement interdit.

ACCES AUX COURTS

Les enfants, sous la responsabilité de leurs parents, peuvent accéder à la réservation en ligne des courts.

LICENCE

Les enfants de l'Ecole de Tennis sont obligatoirement licenciés à la Fédération Française de Tennis et bénéficient à ce titre de l'assurance liée à la licence.

RESPONSABILITE

Avant de déposer leurs enfants au club les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir. Les enfants restent sous la responsabilité des parents sauf pendant les cours.

HORAIRES

La confirmation des horaires et des groupes de tennis sera affichée au club et sera disponible sur notre site internet.



Club : 0558735413



tennistartas@gmail.com



www.tennistartas.fr